

Table des matières

	Page
Information générale	
Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT: <i>Note du TSB</i>	3
Souscription au Bulletin d'exploitation de l'UIT pour l'année 2007 (versions imprimées, versions électroniques et service en ligne).....	4
Approbation de Recommandations UIT-T.....	5
Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)): <i>Allemagne, Trinité-et-Tobago</i>	5
Attribution de code télex de destination (CTD) et code d'identification du réseau télex (CIRT) (Recommandations UIT-T F.69 et F.68): <i>République du Monténégro (Corrigendum)</i>	5
Heure légale: <i>Note de l'UIT</i>	6
Service des télégrammes: <i>Trinité-et-Tobago (Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT), Port-of-Spain: Fermeture du service des télégrammes)</i>	6
Service téléphonique:	
<i>Azerbaïdjan (Ministry of Communications and Information Technologies, Baku)</i>	7
<i>Féroé (Iles) (Post & Telecommunications Authority, Tórshavn)</i>	7
<i>Guyana (Guyana Telephone & Telegraph Co. Ltd, Georgetown)</i>	10
<i>Haïti (Conseil National des Télécommunications (CONATEL), Port-au-Prince)</i>	10
<i>Islande (Post- and Telecom Administration, Reykjavik)</i>	11
<i>Kazakhstan (Agency for Informatization and Communication of the Republic of Kazakhstan, Astana)</i>	11
<i>Niger (Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM), Niamey)</i>	12
<i>Pays-Bas (KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague)</i>	12
<i>Rép. dém. du Congo (Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT), Kinshasa)</i>	13
<i>Samoa (Ministry of Communications and Information Technology, Apia)</i>	14
Service télex: <i>Trinité-et-Tobago (Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT), Port-of-Spain: Cessation du service télex)</i>	15
Changements dans les administrations/ER et autres entités ou organisations:	
<i>République arabe syrienne (Ministry of Telecommunications, Damascus: Changement de nom)</i> .	15
<i>Serbie (Mobile Telecommunications 'Serbia' BK-PTT (MOBTEL), Belgrade: Changement de nom)</i>	15
<i>Tchad (Ministère des Postes et Télécommunications, N'Djamena: Changement de nom)</i>	15
<i>Trinité-et-Tobago (Ministry of Public Administration and Information, Port-of-Spain: Liste des opérateurs de télécommunication et fournisseurs de service à Trinité-et-Tobago auxquels le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué)</i>	16
Restrictions de service: <i>Note du TSB</i>	17
Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002): <i>Note du TSB</i>	18

Union internationale des télécommunications (UIT)

Place des Nations CH-1211 Genève 20

(Suisse)

Tél: +41 22 730 5111

www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html

Fax: +41 22 730 5853
+41 22 733 7256

E-mail: tsbson@itu.int
tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

Dates de parution des prochains
Bulletins d'exploitation

No. 874	15.XII.2006
No. 875	1.I.2007
No. 876	15.I.2007

Contact Bureau de la
normalisation des
télécommunications (TSB):
Tél: +41 22 730 5222
Fax: +41 22 730 5853

Comprenant les renseignements
reçus au:

8.XII.2006
18.XII.2006
8.I.2007

Contact Bureau des
radiocommunications (BR):
Tél: +41 22 730 5217
Fax: +41 22 730 5785

Amendements aux Publications de Service

Nomenclature des stations de navire (Liste V).....	19
Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles.....	20
Liste des indicateurs de destination des télégrammes.....	21
Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification des réseaux télex (CIRT).....	21
Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC).....	22
Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC).....	22
Plan de numérotage national.....	24

Annexes

Souscription au Bulletin d'exploitation de l'UIT pour l'année 2007

Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005))
(Situation au 1^{er} décembre 2006)

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation de l'UIT

Note du TSB

- A. Les listes suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- 873 Indicateurs/numéros d'accès à des réseaux mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} décembre 2006)
- 871 Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles (Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} novembre 2006)
- 870 Liste des indicateurs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 15 octobre 2006)
- 869 Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)) (Situation au 1^{er} octobre 2006)
- 867 Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 25.1 du Règlement des radiocommunications) et forme des indicateurs d'appel assignés par chaque Administration à ses stations d'amateur et à ses stations expérimentales (Situation au 1^{er} septembre 2006)
- 853 Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999)) (Situation au 1^{er} février 2006)
- 849 Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005)) (Situation au 1^{er} décembre 2005)
- 841 Liste des indicateurs de pays pour le service mobile du système de radiocommunication de terre à ressource partagée (Complément à la Recommandation UIT-T E.218 (05/2004)) (Situation au 1^{er} août 2005)
- 839 Liste des indicateurs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004)) (Situation au 1^{er} juillet 2005)
- 833 Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Selon la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1^{er} avril 2005)
- 818 Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121 (10/00)) (Situation au 15 août 2004)
- 817 Liste des indicateurs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 1^{er} août 2004)
- 781 Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Selon la Recommandation UIT-T E.180 (03/98)) (Situation au 1^{er} février 2003)
- 766 Liste des indicateurs de pays ou de zone géographique pour les facilités non normalisées dans les services de télématique (Complément à la Recommandation UIT-T T.35) (Situation au 15 juin 2002)
- 764 Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T-F.32) (Situation au 15 mai 2002)
- 725 Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000)
- 693 Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999)
- 669 Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98))

- B. Les listes suivantes sont disponibles en ligne sur le site web de l'UIT-T:

Liste des codes de transporteur de l'UIT

(Rec. UIT-T M.1400 (01/2004))

www.itu.int/ITU-T/inr/icc/index.html

Tableau Bureaufax (Rec. UIT-T F.170)

www.itu.int/ITU-T/inr/bureaufax/index.html

Souscription au Bulletin d'exploitation de l'UIT pour l'année 2007 (versions imprimées, versions électroniques et service en ligne)

Avis de publication N° 207-06 (Genève, le 1^{er} décembre 2006)

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT est une publication bimensuelle de service, préparée sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Publié le 1^{er} et le 15 de chaque mois, il contient les informations à caractère administratif et d'exploitation échangées entre les Administrations/exploitations reconnues (ER) et autres fournisseurs de services, entités et organisations, au sujet des services de télécommunication internationaux mis à la disposition des usagers, y compris les informations relatives au service mobile maritime. Diverses listes sont publiées en annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT dans lesquelles figurent les codes, indicatifs, numéros ou indicateurs attribués aux pays et opérateurs pour répondre aux besoins de l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

Les Administrations/ER et autres fournisseurs de services peuvent communiquer au TSB tout type d'informations de service officielles indispensables à l'exploitation harmonieuse et efficace des services de télécommunication internationaux et demander qu'elles soient publiées dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (TSB Fax: +41 22 730 58 53; E-mail: tsbmail@itu.int).

Pour que le Bulletin d'exploitation de l'UIT leur parvienne sans interruption, les souscripteurs sont invités à renouveler leur abonnement annuel *avant la fin de chaque année*. Le bordereau de souscription est contenu dans l'Avis de publication N° 207-06 (www.itu.int/itudoc/itu-t/ob-lists/notice/index-fr.html) joint en annexe au présent Bulletin d'exploitation de l'UIT. Ce bordereau, dûment rempli, doit être renvoyé à la Division des ventes et du marketing de l'UIT dans la mesure du possible *avant le 20 décembre 2006*.

Le bordereau de souscription sera complété en indiquant le nombre de copies souhaité et le mode d'expédition préféré et en précisant s'il s'agit d'une nouvelle souscription ou d'une souscription en cours, avec ou sans modification.

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT et les Listes annexées de codes, indicatifs, numéros ou indicateurs, pourront être expédiés selon cinq différents moyens:

- a) version imprimée (expédiée par la poste aérienne);
- b) version transmise par télécopie;
- c) version transmise par courrier électronique;
- d) version mise à disposition pour consultation électronique en ligne (service en ligne);
- e) version électronique pour l'accès à chaque numéro à la librairie électronique de l'UIT (payable par carte de crédit) sur le site web de l'UIT.

Depuis 1997, l'UIT propose une souscription annuelle pour l'accès au Bulletin d'exploitation de l'UIT et aux Listes annexées par le service en ligne. Ce service en ligne est accessible par la voie d'interfaces courantes telles que World Wide Web et FTP (protocole de transfert de fichiers). Le mot de passe du souscripteur lui est communiqué par l'UIT dès réception du paiement. Pour l'accès au Bulletin d'exploitation de l'UIT en ligne, l'adresse est: www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html

Le prix annuel de la souscription (pour 24 numéros par an, annexes incluses) est le même quel que soit le format de livraison demandé: version imprimée (expédiée par la poste aérienne), transmission par télécopie, transmission par courrier électronique, ou service de consultation en ligne (pour le service en ligne un coefficient multiplicateur est applicable selon le nombre d'utilisateurs):

	Prix en francs suisses
Prix catalogue (pour un seul utilisateur en ligne)	400.–
Administrations des Etats Membres et Membres des Secteurs	(réduction 15%)
Administrations des pays les moins avancés et bibliothèques des établissements d'enseignement (service en ligne)	(réduction 80%)
Librairie électronique Prix catalogue appliqué par numéro pour un minimum de	26.–

Approbation de Recommandations UIT-T

A.1 Par la Circulaire TSB 124 du 15 novembre 2006, il a été annoncé l'approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T suivante, conformément à la procédure définie dans le § 6.2 de la Recommandation UIT-T A.8 (AMNT-04):

- Recommandation UIT-T G.8110.1/Y.1370.1 (10/11/2006): Architecture du réseau de couche MPLS de transport (T-MPLS)

A.2 Par TSB AAP-48 du 16 novembre 2006, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T suivantes, conformément à la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8:

- Recommandation UIT-T Q.1706/Y.2801 (06/11/2006): Besoins en matière de gestion de la mobilité pour les réseaux de prochaine génération
- Recommandation UIT-T Y.2012 (13/09/2006): Prescriptions fonctionnelles et architecture des réseaux de prochaine génération

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))

Note du TSB

A la demande des Administrations de l'Allemagne et de Trinité-et-Tobago, le Directeur du TSB a attribué les codes de zone/réseau sémaphore (SANC) suivants pour être utilisés dans la partie internationale des réseaux de ces pays/zones géographiques qui appliquent le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Allemagne (République fédérale d')	5-240
Trinité-et-Tobago	3-150

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Attribution de code télex de destination (CTD) et code d'identification du réseau télex (CIRT) (Recommandations UIT-T F.69 et F.68)

CORRIGENDUM*

Note du TSB

A la demande de l'Administration de la République du Monténégro, le Directeur du TSB a attribué à ce pays le code télex de destination (CTD) supplémentaire «400», y compris le code d'identification du réseau télex (CIRT) «GC», conformément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68.

* Cette information annule et remplace le «F.69 indicateur de destination des télégrammes 200» publié dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 870 du 15.X.2006, page 4.

Heure légale

Prochains changements d'heure légale communiqués au siège de l'UIT

Note de l'UIT

L'heure légale UTC (temps universel coordonné) est utilisée pour indiquer l'heure dans les services de télécommunication internationaux. Chaque année, l'heure légale change périodiquement dans certains pays et zones géographiques (par exemple, période d'application de l'heure d'été). Depuis de nombreuses années, ces changements temporaires de l'heure légale, introduits par certains pays et zones géographiques à des dates variables, sont signalés à toutes les Administrations/ER dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, bien avant la date de mise en application.

Les Administrations/ER concernées sont donc invitées à notifier au siège de l'UIT, sans retard, toutes les décisions adoptées au niveau gouvernemental visant à modifier temporairement l'heure légale de base de leur pays pour l'année 2007.

Les prochains tableaux récapitulatifs des changements d'heure légale seront publiés aux mois de février et d'août 2007. Les renseignements à inclure dans le tableau doivent parvenir à l'UIT au plus tard le 8 février 2007 et le 8 août 2007, respectivement.

Service des télégrammes

Trinité-et-Tobago

Communication du 15.XI.2006:

Fermeture du service des télégrammes

Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT), Port-of-Spain, annonce que, depuis le 1^{er} octobre 2006, il n'assure plus le service national et international des télégrammes à destination et en provenance de Trinité-et-Tobago.

Pour satisfaire les besoins de communication de ses clients à l'étranger, *Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT)* utilise des moyens plus économiques et plus rapides tels que le téléphone, la télécopie ou le courrier électronique.

En outre, en raison de la fermeture de ce service, l'indicateur de destination des télégrammes «WG--», attribué à Trinité-et-Tobago, et les codes de bureau utilisés dans le système de retransmission des télégrammes sont supprimés depuis le 1^{er} octobre 2006, à 0000 heure UTC.

La «Liste des indicateurs de destination des télégrammes», publiée conformément à la Recommandation UIT-T F.32, sera mise à jour en conséquence.*

Pour de plus amples renseignements concernant la fermeture du service national et international des télégrammes à Trinité-et-Tobago et les services de remplacement, prière de prendre contact avec:

Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT)
P.O. Box 3
1, Edward Street
PORT-OF-SPAIN
Trinidad and Tobago
Tél: +1 868 625 4431/2
Fax: +1 868 627 9550

* Voir le présent Bulletin d'exploitation de l'UIT No. 873 du 1.XII.2006, page 21.

Service téléphonique

Azerbaïdjan (indicatif de pays +994)

Communication du 16.XI.2006:

Le *Ministry of Communications and Information Technologies*, Baku, annonce qu'un nouvel indicatif a été attribué dans le réseau national de télécommunication pour la fourniture des services de communication utilisant la technologie CDMA dans le RTPC, en République azerbaïdjanaise.

<i>Service</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Format international de numérotation</i>
CDMA (RTPC)	44 XXX XXXX	+994 44 XXX XXXX

Contact:

Mr Hafiz Hajiyev
Ministry of Communications and Information Technologies
International Relations and Accounting Center
33, Azerbaijan Avenue
1000 BAKU
Azerbaijan
Tél: +994 50 323 7173
Fax: +994 12 598 4840
E-mail: mincom@mincom.gov.az
URL: www.mincom.gov.az

Féroé (Iles) (indicatif de pays +298)

Communication du 10.XI.2006:

La *Post & Telecommunications Authority*, Tórshavn, annonce le plan de numérotation national (NNP – National Numbering Plan) suivant pour les Iles Féroé:

Plan de numérotation des Iles Féroé (20 octobre 2006)

<i>Numéro</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Utilisation</i>
200000 à 209999	Kall	Réseau fixe
210000 à 219999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
220000 à 229999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
230000 à 239999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
240000 à 249999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
250000 à 259999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
260000 à 269999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
270000 à 279999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
280000 à 285999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
286000 à 288999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
289000 à 289999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM
290000 à 299999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM

<i>Numéro</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Utilisation</i>
300000 à 309999	Faroese Telecom	Réseau fixe
310000 à 319999	Faroese Telecom	Réseau fixe
320000 à 329999	Faroese Telecom	Réseau fixe
330000 à 339999	Faroese Telecom	Réseau fixe
340000 à 349999	Faroese Telecom	Réseau fixe
350000 à 359999	Faroese Telecom	Réseau fixe
360000 à 369999	Faroese Telecom	Réseau fixe
370000 à 379999	Faroese Telecom	Réseau fixe
380000 à 389999	Faroese Telecom	Réseau fixe
390000 à 399999	Faroese Telecom	Réseau fixe

400000 à 409999	Faroese Telecom	Réseau fixe
410000 à 419999	Faroese Telecom	Réseau fixe
420000 à 429999	Faroese Telecom	Réseau fixe
430000 à 439999	Faroese Telecom	Réseau fixe
440000 à 449999	Faroese Telecom	Réseau fixe
450000 à 459999	Faroese Telecom	Réseau fixe
460000 à 469999	Faroese Telecom	Réseau fixe
470000 à 479999	Faroese Telecom	Réseau fixe
480000 à 489999	Faroese Telecom	Réseau fixe
490000 à 499999	Faroese Telecom	Réseau fixe

500000 à 509999	Kall	Téléphonie mobile GSM
510000 à 519999	Kall	Téléphonie mobile GSM
520000 à 529999	Kall	Téléphonie mobile GSM
530000 à 539999	Kall	Téléphonie mobile GSM
540000 à 549999	Kall	Téléphonie mobile GSM
550000 à 559999	Kall	Téléphonie mobile GSM
560000 à 569999	Kall	Téléphonie mobile GSM
570000 à 579999	Kall	Téléphonie mobile GSM
580000 à 589999	Kall	Téléphonie mobile GSM
590000 à 599999	Kall	Téléphonie mobile GSM

- Réseau fixe (Services téléphoniques – services IP compris)

<i>Numéro</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Utilisation</i>
600000 à 609999	Datanet	Services téléphoniques – Services IP
610000 à 619999	Faroese Telecom	Services téléphoniques – Services IP
620000 à 629999	Faroese Telecom	Services téléphoniques – Services IP
630000 à 639999	Faroese Telecom	Services téléphoniques – Services IP
640000 à 649999		
650000 à 659999		
660000 à 669999	Marine-Tech	Services téléphoniques – Services IP
670000 à 679999		
680000 à 689999		
690000 à 699999		

- Téléphonie mobile

<i>Numéro</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Utilisation</i>
710000 à 719999	Kall	Téléphonie mobile GSM
720000 à 729999	Kall	Téléphonie mobile GSM
730000 à 739999	Kall	Téléphonie mobile GSM
740000 à 749999	Kall	Téléphonie mobile GSM
750000 à 759999	Kall	Téléphonie mobile GSM
760000 à 760000	Kall	Téléphonie mobile GSM
770000 à 779999	Kall	Téléphonie mobile GSM
780000 à 789999		
790000 à 794999		
795000 à 799999	Faroese Telecom	Téléphonie mobile GSM

- Réseau fixe (Services téléphoniques – services IP compris)

<i>Numéro</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Utilisation</i>
810000 à 819999	Kall	Réseau fixe
820000 à 829999		
830000 à 839999		
840000 à 849999		
850000 à 859999		
860000 à 869999		
870000 à 879999		
880000 à 889999	Teletech	Services téléphoniques – Services IP
890000 à 899999	Kall	Réseau fixe

<i>Numéro</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Utilisation</i>
910000 à 919999	Série réservée pour 3G	
920000 à 929999	Série réservée pour 3G	
930000 à 939999	Série réservée pour 3G	
940000 à 949999	Série réservée pour 3G	
950000 à 959999	Série réservée pour 3G	
960000 à 969999	Série réservée pour 3G	
970000 à 979999	Série réservée pour 3G	
980000 à 989999	Série réservée pour 3G	
990000 à 999999	Série réservée pour 3G	

Contact:

Ms Susanna Leo
 Adviser, Post- & Fjarskiftiseftirlitið
 The Post & Telecommunications Authority
 P.O. Box 73
 Skálatrøð 20
 FO 110 TÓRSHAVN
 Faroe Islands
 Tél: +298 35 60 20
 Fax: +298 35 60 35
 E-mail: fse@fse.fo

Guyana (indicatif de pays +592)

Communication du 2.XI.2006:

Guyana Telephone & Telegraph Co. Ltd, Georgetown, annonce l'ouverture de la nouvelle série de numéros mobiles ci-après:

<i>Service</i>	<i>Série de numéros</i>
Mobile	650 XXXX

Format international de numérotation: +592 650 XXXX

Il est demandé à toutes les Administrations et exploitations reconnues (ER) de veiller à assurer l'accès à la série de numéros ci-dessus, avec effet immédiat.

Contact:

Mr Clinton Francis
Supervisor – Business Planning
Guyana Telephone & Telegraph Co. Ltd
GEORGETOWN
Guyana
Tél: +592 223 8024
Fax: +592 226 8940
E-mail: bizplanning@gtt.co.gy

Haïti (indicatif de pays +509)

Communication du 13.XI.2006:

Le *Conseil National des Télécommunications (CONATEL)*, Port-au-Prince, annonce la mise en service des nouvelles séries de numéros mobiles suivantes en Haïti:

<i>Service</i>	<i>Opérateur</i>	<i>Séries de numéros</i>	<i>Numéro d'essai</i>
Mobile	Digicel Haiti	+509 600 XXXX +509 649 XXXX	+509 600 0000

Format international de numérotation: +509 NXX XXXX

Il est demandé à toutes les Administrations et exploitations reconnues (ER) de veiller à assurer l'accès aux séries de numéros ci-dessus, avec effet immédiat.

Contact:

Conseil National des Télécommunications (CONATEL)
PORT-AU-PRINCE
Haïti
Tél: +509 222 0300
Fax: +509 223 0579
E-mail: conatel@conatel.org

Islande (indicatif de pays +354)

Communication du 3.XI.2006:

La *Post- and Telecom Administration*, Reykjavik, annonce que la nouvelle série de numéros fixes ci-après a été mise en service en Islande:

Service	Série de numéros
Réseau fixe	572 XXXX

Contact:

Mr Ari Jóhannsson
International Relations
Post- and Telecom Administration
Sudurlandsbraut 4
108 REYKJAVIK
Iceland
Tél: +354 510 1500
Fax: +354 510 1509

Kazakhstan (indicatif de pays +7)

Communication du 31.X.2006:

L'*Agency for Informatization and Communication of the Republic of Kazakhstan*, Astana, annonce que, conformément à la Directive 433-p (passage du réseau municipal de télécommunication d'Almaty à la numérotation à sept chiffres), promulguée par le Président par intérim de ladite Agency le 27 octobre 2006, le réseau municipal de télécommunication d'Almaty passera à la numérotation à sept chiffres dans la nuit du 25 au 26 novembre 2006.

Après ce changement, les nouveaux numéros des abonnés d'Almaty seront les anciens numéros, précédés du chiffre «2».

Pour les appels locaux, il faut composer le numéro à sept chiffres (2 XXX XXX); pour les appels longue distance et les appels internationaux à destination des abonnés de la ville d'Almaty, la séquence de numérotation reste la même, à savoir: 8 327 2 XXX XXX ou +7 327 2 XXX XXX, respectivement.

Les numéros à deux ou à trois chiffres des services d'urgence (01, 02, 03, 04, 051), des services d'annuaire et des services spéciaux ne changent pas.

De même, le numéro à composer par les abonnés du réseau mobile pour les appels à destination des abonnés d'Almaty, reste le même, à savoir: 8 327 2 XXX XXX.

La modification des réseaux pour le passage à la nouvelle numérotation commencera à 2300 heures le 25 novembre 2006 dans les centraux analogiques et à 0000 heure, le 26 novembre 2006, dans les centraux numériques.

Contact:

Mr R. Nurshabekov
Deputy Head
Agency for Informatization and Communication of the Republic of Kazakhstan
Transport Tower Building
71, Auezova Street
ASTANA 010000
Kazakhstan
Tél: +7 3172 75 7709
Fax: +7 3172 24 0611 / +7 3172 32 5842
E-mail: aazilkhan@yandex.ru
URL: www.aic.gov.kz

Niger (indicatif de pays +227)

Communication du 9.XI.2006:

L'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM), Niamey, annonce la mise en service des nouvelles séries de numéros suivantes pour le réseau fixe CDMA de l'opérateur SONITEL:

Services du réseau fixe CDMA

Service	Opérateur	Localité	Série de numéros
Réseau Téléphonique Publique Commuté (RTPC) (Boucle local Radio, CDMA)	SONITEL	Agadez	21 44 XXXX
		Arlit	21 45 XXXX
		Birni N'Konni	21 64 XXXX
		Diffa	21 54 XXXX
		Dosso	21 65 XXXX
		Gaya	21 68 XXXX
		Maradi	21 41 XXXX
		Tahoua	21 61 XXXX
		Tillabery	21 71 XXXX
		Zinder	21 51 XXXX

Contact:

Mr Maman Bachir Brah
Directeur Sectoriel Télécommunications
Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM)
64, Rue des Bâtitseurs
B.P. 13 179
NIAMEY
Niger
Tél: +227 20 73 9008
Fax: +227 20 73 8591
E-mail: arm@arm-niger.org

Pays-Bas (indicatif de pays +31)

Communication du 23.XI.2006:

KPN, Royal Dutch Telecom, The Hague, annonce que la série additionnelle de numéros +31 63 9XX XXXX sera mise en service dans le réseau mobile des Pays-Bas à partir du 1^{er} décembre 2006.

Par conséquent, les séries de numéros suivantes seront en vigueur aux Pays-Bas, pour le service de téléphonie mobile, à partir du 1^{er} décembre 2006:

+31 61 0XX XX XX à +31 61 9XX XX XX inclus
+31 62 0XX XX XX à +31 62 9XX XX XX inclus
+31 63 0XX XX XX, +31 63 2XX XX XX, +31 63 3XX XX XX
+31 63 6XX XX XX, +31 63 8XX XX XX, +31 63 9XX XX XX
+31 64 0XX XX XX à +31 64 9XX XX XX inclus
+31 65 0XX XX XX à +31 65 5XX XX XX inclus

Il est demandé à toutes les Administrations et exploitations reconnues (ER) de veiller à assurer l'accès à ces séries de numéros si l'acheminement via KPN est appliqué.

Aux Pays-Bas, les communications payables à l'arrivée à destination des numéros téléphoniques mobiles ne sont pas autorisées.

Contact:

Mr Rob Vogels
Service Manager International Telephony
KPN, Royal Dutch Telecom
Wholesale Services & Operations
P.O. Box 30000
2500 GA THE HAGUE
Netherlands
Tél: +31 70 34 31682
GSM: +31 620001939
E-mail: rob.vogels@kpn.com
URL: www.kpnwholesale.com

Rép. dém. du Congo (indicatif de pays +243)

Communication du 17.XI.2006:

L'*Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT)*, Kinshasa, annonce que depuis le 1^{er} novembre 2006, la République démocratique du Congo a élargi la portée de ses ressources de numérotation téléphonique en permettant aux parties suivantes de sa gamme de numéros de terminer et envoyer des services mobiles de messages des données. Le nombre minimum de chiffres, indicatif de pays non compris, est de sept (7).

Les services mobiles des messages de données sont les services des télécommunications autorisés en République démocratique du Congo pour le transport des messages comportant le texte, l'image fixe ou animée (avec ou sans accompagnement de la voix humaine ou produite par ordinateur, de la musique ou de sons), la voix produite par ordinateur ou humaine enregistrée comme réponse interactive, la musique ou les sons, mais sans le discours interactif en temps réel.

Les changements seront les séries de numéros suivantes:

<i>Nouveau numéro national</i>	<i>Nouveau numéro international</i>
024 3X XXX	+243 24 3X XXX
024 6X XXX	+243 24 6X XXX
024 7X XXX	+243 24 7X XXX
025 4X XXX	+243 25 4X XXX
025 6X XXX	+243 25 6X XXX
025 7X XXX	+243 25 7X XXX
027 6X XXXX	+243 27 6X XXXX
027 7X XXX	+243 27 7X XXX
027 8X XXX	+243 27 8X XXX
037 3X XXX	+243 37 3X XXX
042 4X XXX	+243 42 4X XXX
044 XX XXX	+243 44 XX XXX
056 XX XXX	+243 56 XX XXX
057 3X XXX XXX	+243 57 3X XXX XXX
068 7X XXX	+243 68 7X XXX
077 2X XXX	+243 77 2X XXX
024 3X XXX	+243 24 3X XXX
024 6X XXX	+243 24 6X XXX
024 7X XXX	+243 24 7X XXX

Contact:

M. Paul Lohalo Onyemba
Administrateur Directeur Technique chargé des Télécommunications
Office Congolais des Postes et Télécommunications (OCPT)
Hôtel des Postes
1009, Boulevard du 30 juin
KINSHASA – Gombe
Rép. dém. du Congo
Tél: +243 12 20037
Fax: +243 12 20716
E-mail: info@ocpt.cd
URL: www.ocpt.cd

Samoa (indicatif de pays +685)

Communication du 9.XI.2006:

Le *Ministry of Communications and Information Technology*, Apia, annonce que l'opérateur mobile, Digicel Samoa Ltd, a introduit les nouvelles séries de numéros mobiles à Samoa:

Service	Opérateur	Séries de numéros	Numéros d'essai
Mobile GSM	Digicel Samoa Ltd	+685 72X XXXX +685 77X XXXX	+685 776 2807 +685 777 2398 +685 778 5615

Il est demandé à toutes les Administrations et exploitations reconnues (ER) de veiller à assurer l'accès immédiat à ces séries de numéros.

Contact:

Mr Tua'imalo Asamu Ah Sam
Chief Executive Officer
Ministry of Communications and Information Technology
Level 1
CA & CT Plaza
Savalalo
Private Bag
APIA
Samoa
Tél: +685 26 117
Fax: +685 24 671
E-mail: a.ahsam@mcit.gov.ws

Service télex

Trinité-et-Tobago

Communication du 15.XI.2006:

Cessation du service télex

Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT), Port-of-Spain, annonce que, depuis le 1^{er} octobre 2006, le service télex (international et national) n'est plus assuré à destination et en provenance de Trinité-et-Tobago.

Le code télex de destination (CTD) «294» attribué à Trinité-et-Tobago (Recommandation UIT-T F.69), y compris le code d'identification du réseau télex (CIRT) «WG» (Recommandation UIT-T F.68) (également utilisé comme indicateur de destination des télégrammes), restent toutefois réservés pour utilisation par Trinité-et-Tobago.

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT)
P.O. Box 3
1, Edward Street
PORT-OF-SPAIN
Trinidad and Tobago
Tél: +1 868 625 4431/2
Fax: +1 868 627 9550

Changements dans les administrations/ER et autres entités ou organisations

République arabe syrienne

Communication du 24.XI.2006:

Changement de nom

Le *Ministry of Telecommunications*, Damascus, annonce qu'il a changé de nom. Il se nomme désormais «Ministry of Telecommunications and Technology».

Serbie

Communication du 24.XI.2006:

Changement de nom

Mobile Telecommunications 'Serbia' BK-PTT (MOBTTEL), Belgrade, annonce qu'il a changé de nom. Il se nomme désormais «TELENOR Ltd. BELGRADE». Il ne s'agit pas d'une nouvelle entité, mais seulement d'un changement de nom.

Tchad

Communication du 24.XI.2006:

Changement de nom

Le *Ministère des Postes et Télécommunications*, N'Djamena, annonce qu'il a changé de nom. Il se nomme désormais «Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de la Communication».

Trinité-et-Tobago

Communication du 15.XI.2006:

*Liste des opérateurs de télécommunication et fournisseurs de service à Trinité-et-Tobago
auxquels le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué*

Le *Ministry of Public Administration and Information*, Port-of-Spain, annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué à l'opérateur de télécommunication et fournisseur de service suivant, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Le nom de l'opérateur de télécommunication et fournisseur de service à Trinité-et-Tobago ayant le statut d'exploitation reconnue (ER) est:

Nom de la société (ER) et adresse	Tél – Fax – E-mail
Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT) P.O. Box 3 1, Edward Street PORT-OF-SPAIN	Tél: +1 868 625 4431 / +1 868 625 4432 Fax: +1 868 627 9550 E-mail:

Pour un complément d'information, prière de prendre contact avec:

Ministry of Public Administration and Information
Information and Communication Technology Division
National Library Building, 5th Floor
Corner Hart and Abercromby Streets
PORT-OF-SPAIN
Trinidad and Tobago
Tél: +1 868 623 4724 / +1 868 623 7122 (ext. 2004)
Fax: +1 868 623 8636
E-mail: peterm@tstt.net.tt / mitchellp@pai.gov.tt

Restrictions de service

Note du TSB

Les communications des pays suivants concernant les restrictions de service relatives aux différents services de télécommunication internationaux offerts au public ont été publiées individuellement dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (BE):

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>	<i>Pays/zone géographique</i>	<i>BE</i>
Allemagne	707 (p.3), 714 (p.6), 788 (p.18)	Malaisie	726 (p.12)
Antigua-et-Barbuda	798 (p.5)	Maldives	766 (p.19)
Antilles néerlandaises	770 (p.9), 786 (p.7)	Maroc	692 (p.8), 707 (p.5), 727 (p.5)
Arabie saoudite	826 (p.13)	Maurice	610 (p.6)
Aruba	776 (p.6)	Nigéria	829 (p.18)
Australie	726 (p.13, p.31)	Norvège	682 (p.5), 716 (p.17)
Autriche	682 (p.5)	Nouvelle-Calédonie	776 (p.31), 867 (p.9)
Azerbaïdjan	637 (p.20)	Pakistan	827 (p.14), 852 (p.13)
Barbade	783 (p.5-6)	Panama	805 (p.18), 839 (p.6)
Belgique	683 (p.6), 776 (p.36)	Pays-Bas	823 (p.8), 873 (p.12)
Belize	845 (p.12)	Pérou	753 (p.9)
Bulgarie	826 (p.13)	Portugal	757 (p.4)
Canada	692 (p.4)	République arabe syrienne	828 (p.38)
Cayman (Iles)	808 (p.7-9), 829 (p.7)	Roumanie	829 (p.18)
Chine	640 (p.4)	Royaume-Uni	783 (p.4)
Chypre	655 (p.5), 784 (p.3), 802 (p.5), 825 (p.15), 828 (p.36), 871 (p.5)	Russie	635 (p.4)
Colombie	835 (p.8)	Sainte-Lucie	853 (p.12)
Danemark	719 (p.5), 835 (p.5), 840 (p.4)	Saint-Marin	834 (p.18)
Dominique	785 (p.5), 796 (p.4-5)	Saint-Vincent-et-les- Grenadines	797 (p.21)
Emirats arabes unis	701 (p.12), 724 (p.7), 825 (p.15)	Serbie	778 (p.16), 804 (p.8)
Fidji	824 (p.10)	Singapour	649 (p.6), 701 (p.5), 829 (p.19)
Finlande	704 (p.13), 726 (p.12)	Slovaquie	790 (p.4), 798 (p.12), 853 (p.15)
Gibraltar	739 (p.13)	Slovénie	609 (p.15), 700 (p.9), 711 (p.8), 791 (p.4)
Grœnland	762 (p.7)	Soudan	827 (p.34)
Guyana	778 (p.6-11)	Sri Lanka	865 (p.11)
Honduras	799 (p.19)	Sudafricaine (Rép.)	667 (p.11)
Hongrie	827 (p.14)	Suède	688 (p.5), 699 (p.9), 818 (p.11)
Indonésie	726 (p.16, p.31), 790 (p.3), 844 (p.9)	Swaziland	865 (p.11)
Islande	802 (p.10)	Trinité-et-Tobago	872 (p.8)
Italie	690 (p.3)	Turks et Caicos (Iles)	841 (p.18)
Japon	782 (p.7), 846 (p.16)	Turquie	828 (p.38)
Kenya	748 (p.4)	Uruguay	849 (p.20)
Koweït	641 (p.3), 826 (p.13)	Vanuatu	740 (p.11)
Liban	824 (p.10)	Yémen	828 (p.38)
Malawi	699 (p.6), 714 (p.12)		

Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-2002)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systèmes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°...):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bosnie-Herzégovine (772), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Îles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakhstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Monaco (749), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, les pays/territoires suivants ont répondu que la pratique du «call-back» est interdite sur leur territoire:

Albanie, Arménie, Bahamas, Belize, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Centrafricaine (Rép.), Comores, Corée (Rép. de), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, Erythrée, Fidji, Gambie, Ghana, Grèce, Guyana, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Kiribati, Lesotho, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Macao (Chine), Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Moldova, Mozambique, Nicaragua, Nouvelle-Calédonie, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Sri Lanka, Suriname, Tchad, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.

Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de Plénipotentiaires (Marrakech, 2002) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

La liste de tous les pays/zones géographiques interdisant ou autorisant la pratique du «Call-Back» se trouve sur le site web de l'UIT à l'adresse suivante:

www.itu.int/itu-t/special-projects/callback/index.html

AMENDEMENTS AUX PUBLICATIONS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD	insérer	PAR	paragraphe
COL	colonne	REP	remplacer
LIR	lire	SUP	supprimer
P	page(s)		

**Nomenclature des stations de navire
(Liste V)
46^e édition, mars 2006
et Suppléments N^{os} 1, 2 et 3**

Section IV

Sous-section 2A

ADD

UX06 Com Sat Technology, 2/4, Socialistychna Str, Kyiv, Ukraine.
(Tél: +380 44 5316888, +380 44 2420092, Fax: +380 44 2498391,
E-mail: office@comsattech.com)
Personne à contacter: M. Chepel

**Code de réseau mobile (MNC) pour le plan d'identification international
pour les terminaux mobiles et les utilisateurs mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.212 (05/2004))
(Situation au 1^{er} novembre 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 871 – 1.XI.2006)

(Amendement N° 2)

P 23 Suède ADD

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC + MNC*</i>	<i>Nom de réseau/opérateur</i>
Suède	240 12	Barablu Mobile Scandinavia Ltd

P 22 Royaume-Uni LIR

<i>Pays/zone géographique</i>	<i>MCC + MNC*</i>	<i>Nom de réseau/opérateur</i>
Royaume-Uni	234 00	BT
	234 01	Mapesbury Communications Limited
	234 02	O2 (UK) Limited
	234 03	Jersey Telenet Limited
	234 04	FMS Solutions Limited
	234 05	COLT Mobile Telecommunications Limited
	234 06	Internet One Limited
	234 07	Cable & Wireless Plc
	234 09	Wire9 Telecom PLC
	234 10	O2 (UK) Limited
	234 11	O2 (UK) Limited
	234 12	Network Rail Infrastructure Limited
	234 13	Network Rail Infrastructure Limited
	234 14	HAY SYSTEMS LIMITED
	234 15	Vodafone Ltd
	234 16	Opal Telecom Limited
	234 17	FleXtel Limited
	234 18	Wire9 Telecom PLC
	234 19	Teleware plc
	234 20	Hutchison 3G UK Ltd
	234 30	T-Mobile (UK) Limited
	234 31	T-Mobile (UK) Limited
	234 32	T-Mobile (UK) Limited
	234 33	Orange
	234 34	Orange
	234 50	Jersey Telecom
	234 55	Cable and Wireless Guernsey Limited
	234 58	Manx Telecom
234 75	Inquam Telecom (Holdings) Limited	
234 76	BT	
234 78	Airwave mmO2 Limited	

* MCC: Mobile Country Code / Indicatif de pays du mobile / Indicativo de país para el servicio móvil.

MNC: Mobile Network Code / Code de réseau mobile / Indicativo de red para el servicio móvil.

**Liste des indicateurs de destination des télégrammes
(Selon la Recommandation UIT-T F.32)
(Situation au 15 mai 2002)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 764 – 15.V.2002)

(Amendement N° 28)

P 40 TRINITÉ-ET-TOBAGO

Code de réseau: **WG-- COL 2** TSTT – Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited, Port-of-Spain

COL 1-5 LIR

Date d'application: 1^{er} octobre 2006, à 0000 heure UTC

Pays/zone géographique	Réseau (Administration/ER)	Code de réseau	Nom du bureau télégraphique	Code de bureau
1	2	3	4	5
TRINITÉ-ET-TOBAGO TRINIDAD AND TOBAGO TRINIDAD Y TABAGO	TSTT – Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited, Port-of- Spain ¹⁾	WG - .1)	1)	1)
<p>¹⁾ Le service national et international des télégrammes n'est plus accepté depuis le 1^{er} octobre 2006, en provenance et à destination de Trinité-et-Tobago (voir la communication de <i>Telecommunications Services of Trinidad and Tobago Limited (TSTT)</i> dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT No. 873 du 1.XII.2006, page 6). En conséquence, l'indicateur de destination des télégrammes «WG» et les codes de bureau ont été supprimés depuis le 1.X.2006, à 0000 heure UTC.</p> <p>Les deux lettres «WG» restent toutefois réservées pour une utilisation par Trinité-et-Tobago (pour le service télex, Recommandations UIT-T F.68/F.69 et, pour le service mobile maritime, Recommandation UIT-T D.90).</p>				

**Liste des codes télex de destination (CTD)
et des codes d'identification des réseaux télex (CIRT)
(Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et UIT-T F.68)
(Situation au 31 mai 1999)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 693 – 1.V.1999)

(Amendement N° 12)

P 6 CTD 400 ADD

COL 2 GC
COL 3 Monténégro (République du)

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1^{er} février 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 853 – 1.II.2006)

(Amendement N° 17)

Ordre numérique ADD

- P 9** 3-150 Trinité-et-Tobago
P 13 5-240 Allemagne (République fédérale d')

Ordre alphabétique ADD

- P 16** 5-240 Allemagne (République fédérale d')
P 28 3-150 Trinité-et-Tobago

SANC: Signalling Area/Network Codes.
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/1999))
(Situation au 1^{er} octobre 2006)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 869 – 1.X.2006)

(Amendement N° 4)

Pays/ zone géographique ISPC	Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 7 Allemagne	ADD	
	3-243-0	Net44 Communication GmbH
	3-243-1	BerMos Com GmbH
	3-243-2	SKY Telecom AG
	3-243-3	Apelby GmbH
	3-243-4	Animatele Inc.
	3-243-5	HanseNet Telekommunikation GmbH
	3-243-6	OblCom Swiss AG
P 5 Allemagne	2-125-3 LIR	
	2-125-3	Telecontact GmbH

P 16 Cambodge ADD

4-112-0	Phnom Penh	Telecom Cambodia
4-112-1	Phnom Penh	Applifone Company Ltd
4-112-2	Prekho, Takhmao	Royal Telecom international (RTI)
4-112-3	Prekho, Takhmao	Royal Telecom international (RTI)
4-112-4	Phnom Penh	AZ Group
4-112-5	Phnom Penh	Viettel
4-112-6	Phnom Penh	HIWAY Telecom Cambodia
4-112-7	Phnom Penh	CASACOM
4-113-0	Phnom Penh	Cambodia Data Communication
4-113-1	Phnom Penh	Camshin

P 52 ADD Monaco

2-024-0	MT03	Monaco Telecom
2-024-1	MT01	Monaco Telecom
2-024-2	MT04 (voir)	Monaco Telecom
2-024-3	PTS 1	Monaco Telecom
2-024-4	AXE Mednet	MEDNET
2-024-5	Kosovo Roaming	PTK
2-024-6	PTS 2	Monaco Telecom
2-024-7	MC 5	Monaco Telecom

P 55 Pays-Bas ADD

2-002-2	Eric1, Schiphol-Rijk	Orange Nederland N.V.
2-002-3	HIGHNL001, Rotterdam	Highside Telecom B.V.
2-006-1	Audiocom, Rotterdam	Audiocom B.V.
2-006-6	FTT-AMS2, Hoofddorp	Freetime Telecom B.V.
2-007-4	Amsterdam	Mapatel LLC
2-011-6	Amsterdam	Elephant Talk Comm. Premium Rate Serv. Neth. B.V.
2-142-0	Telecity2, Amsterdam	Sound & Motion bvba
2-142-7	FTT-AMS3, Hoofddorp	Freetime Telecom B.V.
2-143-0	PMGSSP, Amsterdam	BT Nederland N.V.
2-143-2	FTT-AMS1, Hoofddorp	Freetime Telecom B.V.
2-198-2	RMSGW1, Rotterdam	Vodafone Libertel N.V.
2-253-0	QUNL01, Zoetermeer	Quinsy B.V.
2-253-1	NodeAmsterdam, Amsterdam	Vigra Telecommunications V.O.F.
2-253-6	NL-switch, Amsterdam	Teknodelta Telekomunikasyon Hizmetleri LTD

P 72 Suède ADD

2-193-7	Stockholm (STO-B1-GMSC01)	Barablu Mobile Scandinavia Ltd
2-194-6	Karlskrona (KA-B1-GMSC01)	Barablu Mobile Scandinavia Ltd

P 75 Trinité-et-Tobago ADD

3-148-2	Broadband STP – Nelson	Telecommunication Services of Trinidad and Tobago (TSTT)
3-148-3	Broadband STP – Couva	Telecommunication Services of Trinidad and Tobago (TSTT)
3-149-0	CS2K – Nelson	Telecommunication Services of Trinidad and Tobago (TSTT)
3-149-1	CS2K – Thompson	Telecommunication Services of Trinidad and Tobago (TSTT)
3-149-2	Alias STP NGN	Telecommunication Services of Trinidad and Tobago (TSTT)
3-149-3	DCCHAG	Digicel Trinidad and Tobago Limited
3-149-4	DCSTP1	Digicel Trinidad and Tobago Limited
3-149-5	DCSTP2	Digicel Trinidad and Tobago Limited
3-149-6	DCPOS1	Digicel Trinidad and Tobago Limited
3-149-7	Alias STP – Digicel	Digicel Trinidad and Tobago Limited

ISPC: International Signalling Point Codes.
Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).
Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

Plan de numérotage national (Selon la Recommandation UIT-T E.129 (09/2002))

Version électronique: www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html

Les Administrations sont priées de notifier à l'UIT les modifications apportées à leur plan de numérotage national ou de lui fournir des renseignements sur leur page web consacrée au plan de numérotage national ainsi que les coordonnées de toutes les personnes pouvant être contactées. Ces renseignements, qui seront mis gratuitement à la disposition de toutes les Administrations/ER et des prestataires de services, seront postés sur le site web de l'UIT-T.

Pour leur site web sur le numérotage ou l'envoi de leurs informations à l'UIT/TSB (e-mail: tsbtson@itu.int), les Administrations sont priées de bien vouloir utiliser le format tel que décrit dans la Recommandation UIT-T E.129. Il leur est rappelé qu'elles seront responsables de la mise à jour de ces informations dans les meilleurs délais.

Du 1.XI.2006 au 15.XI.2006, les pays suivants ont actualisé leur plan de numérotage national sur le site:

<i>Koweït (Etat du)</i>	(indicatif de pays +965)
<i>Pologne (République de)</i>	(indicatif de pays +48)
<i>Serbie (République de)</i>	(indicatif de pays +381)
<i>Ukraine</i>	(indicatif de pays +380)
<i>Viet Nam (République socialiste du)</i>	(indicatif de pays +84)



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

TSB

**BUREAU DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT**

**Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles
(Selon la Recommandation UIT-T E.164 (02/2005))**

(SITUATION AU 1^{er} DÉCEMBRE 2006)

Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles

Note du TSB

1. Il a été demandé à plusieurs reprises à l'UIT qu'une distinction soit établie entre les numéros de postes téléphoniques fixes et les numéros de mobiles. Une Liste d'indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles a été établie d'après les informations reçues sur le service téléphonique pour publication dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT. Les administrations/ER sont priées de bien vouloir vérifier les informations de cette liste et d'informer l'UIT de toute modification qu'elles souhaitent y apporter.

2. Cette Liste des indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles remplace celle qui avait été publiée dans le Bulletin d'exploitation N° 847 du 1.XI.2005. Depuis ce jour, différentes notifications ont été reçues au TSB et ont été publiées séparément dans différents numéros du Bulletin d'exploitation de l'UIT. La présente Liste récapitule tous les différents amendements qui ont été publiés jusqu'au Bulletin d'exploitation N° 873 du 1.XII.2006.

3. La mise à jour de cette Liste se fera sous la forme d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT. D'autre part, les informations contenues dans cette Annexe sont disponibles pour les souscripteurs dans la page d'accueil du site UIT, à l'adresse web: www.itu.int/itu-t/bulletin.

4. Veuillez adresser vos commentaires ou suggestions concernant cette Liste au Directeur du TSB:

Union internationale des télécommunications
Directeur du TSB
Tél: +41 22 730 5211
Fax: +41 22 730 5853
E-mail: tsbtson@itu.int

5. Les appellations employées dans cette Liste et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'UIT, aucune prise de position quand au statut juridique des pays ou zones géographiques ou de leurs autorités.

Indicatifs/numéros d'accès à des réseaux mobiles
Utilisés avec l'indicatif de pays E.164

Pays/zone géographique	E.164 Indicatif de pays	Numéros de téléphone mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays
Anguilla	1 (264)	NXXs = 235, 476, 536 – 539, 581 – 584, 729, 772
Antigua-et-Barbuda	1 (268)	NXXs = 464, 723 – 729, 764, 770 – 775
Bahamas (Commonwealth des)	1 (242)	NXXs = 357, 359, 427, 457, 477, 557
Barbade	1 (246)	NXXs = 230 – 254, 260 – 269, 450 – 459, 820 – 829
Bermudes	1 (441)	NXXs = 3, 500 – 539, 590, 599, 7
Canada	1	Pas de NPA particulière pour les réseaux mobiles
Cayman (Iles)	1 (345)	NXXs = 323 – 327, 329, 514, 516, 517, 525 – 527, 545 – 549, 916, 917, 919, 924 – 929, 938, 939
Dominicaine (République)	1 (809/829)	Voir http://www.itu.int/itu-t/inr/nnp/index.html#D
Dominique (Commonwealth de la)	1 (767)	NXXs = 225, 235, 245, 265, 275 – 277, 315 – 317, 614 – 616
Etats-Unis d'Amérique	1	Pas de NPA particulière pour les réseaux mobiles
Grenade	1 (473)	NXXs = 403 – 407, 409, 410, 414 – 420, 458, 533 – 538
Guam	1 (671)	Non disponible
Jamaïque	1 (876)	NXXs = 350 – 399, 401 – 499, 580, 589, 770, 790 – 792, 797 – 799, 812, 816, 817, 819, 840 – 899, 909, 990, 995, 997
Mariannes du Nord (Iles) (Commonwealth des)	1 (670)	Non disponible
Montserrat	1 (664)	NXX = 492
Puerto Rico	1 (787/939)	Non disponible
Sainte-Lucie	1 (758)	NXXs = 284 – 287, 384, 460 – 461, 484 – 489, 518 – 520, 584, 712 – 721
Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération de)	1 (869)	NXXs = 556 – 558, 565 – 567, 662 – 669, 762 – 765
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1 (784)	NXXs = 430 – 434, 454, 455, 492 – 495, 526 – 533, 593
Trinité-et-Tobago	1 (868)	NXXs = 315 – 399, 401 – 410, 412 – 421, 460 – 499, 620, 678, 680 – 689, 710 – 799
Turks et Caicos (Iles)	1 (649)	NXXs = 231, 232, 241 – 245, 331, 332, 341, 342
Vierges américaines (Iles)	1 (340)	Non disponible
Vierges britanniques (Iles)	1 (284)	Non disponible
Egypte (République arabe d')	20	10 – 12, 16, 18
Maroc (Royaume du)	212	1, 6, 7, 92
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	213	5, 6, 7, 90, 91, 92
Tunisie	216	2, 9
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	218	91, 92
Gambie (République de)	220	6, 7, 9
Sénégal (République du)	221	3 – 6
Mauritanie (République islamique de)	222	63, 64
Mali (République du)	223	60 – 69, 90 – 94
Guinée (République de)	224	60, 62, 63, 64
Côte d'Ivoire (République de)	225	0XXXXXXX
Burkina Faso	226	70, 76, 78
Niger (République du)	227	9
Togolaise (République)	228	9

Pays/zone géographique	E.164 Indicatif de pays	Numéros de téléphone mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays
Bénin (République du)	229	9
Maurice (République de)	230	25, 421 – 423, 49, 71 – 79, 875, 876, 91
Libéria (République du)	231	28, 38 – 41, 46, 47, 5, 64, 65, 7
Sierra Leone	232	30, 35, 40, 50, 76
Ghana	233	20, 24, 27, 28
Nigéria (République fédérale du)	234	80, 90
Tchad (République du)	235	6, 9
Centrafricaine (République)	236	01 – 09, 20, 44, 45, 48 – 50, 54 – 60, 88 – 90, 95
Cameroun (République du)	237	5, 6, 7, 9
Cap-Vert (République du)	238	91, 98, 99
Sao Tomé-et-Principe (République démocratique de)	239	90
Guinée équatoriale (République de)	240	2, 5
Gabonaise (République)	241	05, 06, 07
Congo (République du)	242	4, 5, 6
République démocratique du Congo	243	80, 81, 84, 89, 97, 98, 99
Angola (République d')	244	91, 92
Guinée-Bissau (République de)	245	6, 7
Diego Garcia	246	Non disponible
Ascension	247	Pas de réseau mobile
Seychelles (République des)	248	50 – 52, 57 – 59, 71, 721 – 729, 76, 77, 79
Soudan (République du)	249	91, 92
Rwanda (République du)	250	08
Ethiopie (République fédérale démocratique d')	251	91
Somalie (République démocratique)	252	90
Djibouti (République de)	253	80 – 85
Kenya (République du)	254	7
Tanzanie (République-Unie de)	255	71, 75, 77, 78
Ouganda (République de l')	256	7
Burundi (République du)	257	55 – 59, 6 – 9
Mozambique (République du)	258	82, 84
Zambie (République de)	260	95 – 99
Madagascar (République de)	261	30 – 33
France de l'Océan Indien	262	692, 693
Zimbabwe (République du)	263	11, 23, 91
Namibie (République de)	264	81, 85
Malawi	265	8, 9
Lesotho (Royaume du)	266	5, 6
Botswana (République du)	267	71 – 72
Swaziland (Royaume du)	268	6
Comores (Union des)	269	3
Mayotte	269	20 – 24, 65 – 69
Sudafricaine (République)	27	82, 83

Pays/zone géographique	E.164 Indicatif de pays	Numéros de téléphone mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays
Sainte-Hélène	290	Pas de réseau mobile
Erythrée	291	7
Aruba	297	56, 59, 73, 74, 9
Féroé (Iles)	298	21 – 29, 50 – 59, 71 – 79
Groenland (Danemark)	299	22 – 29, 42 – 59
Grèce	30	693, 694, 697, 699
Pays-Bas (Royaume des)	31	61 – 66
Belgique	32	446, 472 – 479, 485 – 486, 494 – 499
France	33	6
Espagne	34	6
Gibraltar	350	54, 56 – 58
Portugal	351	91, 93, 96
Luxembourg	352	6
Irlande	353	85 – 89
Islande	354	380, 388, 389, 398, 399, 412, 490, 495, 61 – 69, 82 – 89
Albanie (République d')	355	38, 68, 69
Malte	356	79, 99
Chypre (République de)	357	96, 97, 99
Finlande	358	40 – 46, 50
Bulgarie (République de)	359	48, 88, 98, 99
Hongrie (République de)	36	20, 30, 70
Lituanie (République de)	370	6XX
Lettonie (République de)	371	20 – 29
Estonie (République d')	372	5
Moldova (République de)	373	690 – 693, 777, 794 – 796
Arménie (République d')	374	91, 92, 93, 94
Bélarus (République du)	375	25, 29
Andorre (Principauté d')	376	3, 4, 6
Monaco (Principauté de)	377	4, 6
Saint-Marin (République de)	378	3
Cité du Vatican (Etat de la)	379	–
Ukraine	380	39, 50, 63, 66 – 68, 91 – 99
Serbie (République de)	381	61 – 66
Monténégro (République du)	382	Non disponible
Croatie (République de)	385	9
Slovénie (République de)	386	30, 31, 40, 41, 51, 64 – 71
Bosnie-Herzégovine	387	61, 62, 63, 65
L'ex-République yougoslave de Macédoine	389	7
Italie	39	3
Roumanie	40	7
Suisse (Confédération)	41	76, 77, 78, 79
République tchèque	420	601 – 608, 72 – 73, 77, 93, 961 – 966
République slovaque	421	901 – 919
Liechtenstein (Principauté de)	423	7

Pays/zone géographique	E.164 Indicatif de pays	Numéros de téléphone mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays
Autriche	43	663, 664, 650, 676, 688, 699
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	44	77 – 79
Danemark	45	2, 30, 31, 40, 41, 50, 51, 60, 61
Suède	46	10, 70, 73, 76
Norvège	47	40 – 49, 90 – 99
Pologne (République de)	48	50, 51, 60, 66, 69, 78, 79, 88
Allemagne (République fédérale d')	49	15, 16, 17
Falkland Iles (Malvinas)	500	50 – 69
Belize	501	6
Guatemala (République du)	502	4, 5
El Salvador (République d')	503	7
Honduras (République du)	504	39, 90 – 92
Nicaragua	505	6, 8
Costa Rica	506	3, 8
Panama (République du)	507	6
Saint-Pierre-et-Miquelon (Collectivité territoriale de la République française)	508	55XXXX
Haïti (République d')	509	330, 420, 561 – 565, 600, 649, 7
Pérou	51	Indicatif interurbain + 9XXX XXX(X)
Mexique	52	Pas de code national de destination pour les réseaux mobile
Cuba	53	5
Argentine (République)	54	Non disponible
Brésil (République fédérative du)	55	AB7, AB8, AB9
Chili	56	9
Colombie (République de)	57	3
Venezuela (République bolivarienne du)	58	412, 414, 415, 416, 417, 418
Guadeloupe (Département français de la)	590	690
Bolivie (République de)	591	7
Guyana	592	609 – 629, 640 – 650, 660 – 664
Equateur	593	9
Guyane (Département français de la)	594	694
Paraguay (République du)	595	9
Martinique (Département français de la)	596	696
Suriname (République du)	597	8, 9
Uruguay (République orientale de l')	598	9
Antilles néerlandaises	599	3181, 3184, 3185, 3186, 4161, 4165, 4166, 4167, 4168, 520 – 524, 526, 527, 550 – 559, 580, 581, 586, 70, 78, 79, 951, 952, 954, 956, 961, 963, 966, 967, 969
Malaisie	60	10 – 19
Australie	61	40 – 49

Pays/zone géographique	E.164 Indicatif de pays	Numéros de téléphone mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays
Indonésie (République d')	62	8XX
Philippines (République des)	63	9
Nouvelle-Zélande	64	21, 25, 27, 29
Singapour (République de)	65	8, 9
Thaïlande	66	8
Timor Leste	670	72 – 78
Territoires extérieurs de l'Australie	672	38
Brunéi Darussalam	673	8
Nauru (République de)	674	555
Papouasie-Nouvelle-Guinée	675	68, 69
Tonga (Royaume des)	676	1XXXX, 46XXX, 47XXX, 53XXX – 59XXX, 63XXX – 69XXX, 75XXX – 78XXX, 87XXXXXX – 89XXXXXX
Salomon (Iles)	677	7, 9
Vanuatu (République de)	678	4XXXX, 50XXX, 51XXX, 59XXX
Fidji (République de)	679	92, 99
Palau (République de)	680	620, 630, 640, 660, 680, 690, 775, 779
Wallis-et-Futuna (Territoire français d'outre-mer)	681	Non disponible
Cook (Iles)	682	50 – 56, 58, 7
Niue	683	Non disponible
Samoa américaines	684	258, 733
Samoa (Etat indépendant du)	685	7
Kiribati (République de)	686	30, 9
Nouvelle-Calédonie (Territoire français d'outre-mer)	687	76 – 79, 81 – 87, 91 – 97
Tuvalu	688	Non disponible
Polynésie française (Territoire français d'outre-mer)	689	20 – 27, 70 – 79
Tokelau	690	Non disponible
Micronésie (Etats fédérés de)	691	9
Marshall (République des îles)	692	455XXXX, 6250001 – 6251999, 2350001 – 2354999
Kazakhstan (République du)	7	300, 312 – 315, 317, 318, 321, 323 – 327, 333, 700, 701, 702
Russie (Fédération de)	7	901 – 903
Japon	81	80, 90
Corée (République de)	82	10, 11, 16, 17, 18, 19
Viet Nam (République socialiste du)	84	90, 91, 93, 94, 95, 96, 98
République populaire démocratique de Corée	850	Non disponible
Hong Kong, Chine	852	480 – 499, 60 – 69, 90 – 98
Macao, Chine	853	6
Cambodge (Royaume du)	855	1, 9
Lao (République démocratique populaire)	856	20
Chine (République populaire de)	86	13, 153, 159

Pays/zone géographique	E.164 Indicatif de pays	Numéros de téléphone mobile, premiers chiffres après l'indicatif de pays
Bangladesh (République populaire du)	880	11, 15, 17 – 19
Taiwan, Chine	886	90 – 93, 95, 96
Turquie	90	505, 522, 527, 532 – 537, 542 – 546, 551 – 559
Inde (République de l')	91	94, 98
Pakistan (République islamique du)	92	3
Afghanistan	93	7
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)	94	71, 72, 77, 78
Myanmar (Union de)	95	9
Maldives (République des)	960	7, 9
Liban	961	3, 70
Jordanie (Royaume hachémite de)	962	7
République arabe syrienne	963	92, 93, 94, 95, 96, 98
Iraq (République d')	964	7801 – 7804
Koweït (Etat du)	965	60 – 69, 70 – 79, 90 – 99
Arabie saoudite (Royaume d')	966	5
Yémen (République du)	967	71, 73, 79
Oman (Sultanat d')	968	92, 95, 99
Réserve pour l'Autorité Palestinienne	970	Non disponible
Emirats arabes unis	971	50, 55
Israël (Etat d')	972	5
Bahreïn (Royaume de)	973	3
Qatar (Etat du)	974	5, 65, 66
Bhoutan (Royaume du)	975	17
Mongolie	976	88, 96, 99
Népal	977	98
Iran (République islamique d')	98	9
Tadjikistan (République du)	992	9
Turkménistan	993	6
Azerbaïdjanaise (République)	994	40, 50, 55, 70
Géorgie	995	55, 77, 93, 99
République kirghize	996	502, 517, 555
Ouzbékistan (République d')	998	91, 92, 93, 97, 98

NXX: indicatif du central.

NPA: Numbering Plan Area/Zone de plan de numérotage.



Genève, 30 novembre 2006

Avis de publication

N° 207-06

**Bulletin d'exploitation de l'UIT (2007)
(versions imprimées, version
électronique et service en ligne)**



via ITU Website

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT est une publication bimensuelle de service, préparée sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Publié le 1^{er} et le 15 de chaque mois, il contient les informations à caractère administratif et d'exploitation échangées entre les Administrations/exploitations reconnues (ER) et autres fournisseurs de services, entités et organisations, au sujet des services de télécommunications internationaux mis à la disposition des usagers, y compris les informations relatives au service mobile maritime. Diverses listes sont publiées en annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT, dans lesquelles figurent les codes, indicatifs, numéros ou indicateurs attribués aux pays et opérateurs pour répondre aux besoins de l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

Date de publication:	1 ^{er} et 15 de chaque mois (24 numéros par an)		
Langues:	français, anglais et espagnol		
Format papier:	A4 (21 × 29,7 cm)		
Format électronique:	Microsoft® Word for Windows® – Adobe® Acrobat® PDF		
Prix en francs suisses:	Prix catalogue: CHF 400.–		
	Administrations des Etats Membres et Membres des Secteurs:		–15%
	Administrations des pays les moins avancés:		– 80%
	Bibliothèques des établissements d'enseignement (service en ligne seulement):		– 80%
	<i>Librairie électronique:</i> Prix catalogue appliqué par numéro pour un minimum de: CHF 26.– (Prix unique)		

Le prix annuel de la souscription (pour 24 numéros, annexes incluses) est le même quel que soit le format de livraison demandé: version imprimée, transmission par télécopie ou par courrier électronique, ou service en ligne (pour le service en ligne, un coefficient multiplicateur est applicable selon le nombre d'utilisateurs).

Prix en francs suisses pour utilisateur(s) sur le même site

Nombre d'utilisateurs agréés	1	2-10	11-25	26-50	51-100	Autres
Prix	400.–	800.–	1 600.–	2 400.–	3 600.–	sur demande
Prix pour serveur partagé	sur demande					

Veuillez renvoyer votre commande à la Division des ventes et du marketing de l'UIT **avec le bordereau de souscription et le bon de commande ci-joints après les avoir dûment remplis et signés.**

Bulletin d'exploitation de l'UIT (2007) **(versions imprimées, version électronique et service en ligne)**

Le Bulletin d'exploitation de l'UIT est une publication bimensuelle de service, préparée sous la responsabilité du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB). Publié le 1^{er} et le 15 de chaque mois, il contient les informations à caractère administratif et d'exploitation échangées entre les Administrations/exploitations reconnues (ER) et autres fournisseurs de services, entités et organisations, au sujet des services de télécommunications internationaux mis à la disposition des usagers, y compris les informations relatives au service mobile maritime. Diverses listes sont publiées en annexe au Bulletin d'exploitation dans lesquelles figurent les codes, indicatifs, numéros ou indicateurs attribués aux pays et opérateurs pour répondre aux besoins de l'exploitation des services internationaux de télécommunication.

Les Administrations/ER et autres fournisseurs de services peuvent communiquer au TSB tout type d'informations de service officielles indispensables à l'exploitation harmonieuse et efficace des services de télécommunication internationaux et demander qu'elles soient publiées dans le Bulletin d'exploitation (fax du TSB: +41 22 730 5853; télex: 421000 UIT CH; e-mail: tsbmail@itu.int).

Pour que le Bulletin d'exploitation leur parvienne sans interruption, les souscripteurs sont invités à renouveler leur abonnement annuel *avant la fin de chaque année*. Le Bordereau de souscription correspondant se trouve à la fin de cet Avis. Celui-ci, dûment rempli, doit être renvoyé à la *Division des ventes et du marketing de l'UIT*, dans la mesure du possible, *avant le 20 décembre 2006*.

Le *Bulletin d'exploitation de l'UIT* et les *Listes annexées* de codes, indicatifs, numéros ou indicateurs, peuvent être expédiés aux souscripteurs selon cinq différents moyens:

- a) Version imprimée expédiée par la poste aérienne;
- b) Version transmise par télécopie;
- c) Version transmise par courrier électronique;
- d) Version mise à disposition pour consultation électronique en ligne (service en ligne);
- e) Version électronique pour l'accès à chaque numéro à la Librairie électronique de l'UIT sur le site Web de l'UIT.

Depuis 1997, l'UIT propose une *souscription* annuelle pour l'accès au *Bulletin d'exploitation de l'UIT* et aux *Listes annexées* par le service en ligne (www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html). Le mot de passe du souscripteur lui est communiqué par l'UIT dès réception du paiement.



ACCORD DE LICENCE ET ABSENCE DE GARANTIE

1 Les publications de l'Union internationale des télécommunications («UIT») sont protégées par la législation sur les droits d'auteur. La publication ci-après («Publication»), ou l'une quelconque de ses parties, ne peut être reproduite, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de l'UIT.

2 L'UIT accorde à l'utilisateur le droit non exclusif et non cessible d'utiliser la Publication, cette utilisation entraînant l'acceptation par l'utilisateur des conditions et des clauses énoncées dans le présent Accord de licence.

3 La Publication peut être placée sur un réseau interne ou sur un site web interne, à condition que l'accès à cette Publication soit réservé au nombre d'utilisateurs agréés indiqué sur le bon de commande et que le paiement du droit applicable soit versé à l'UIT. La Publication ne peut pas être placée sur un réseau externe ou sur un site web externe.

4 Le présent produit est fourni sans garantie d'aucune sorte. En particulier, l'UIT n'accorde aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation de ce produit, du point de vue de sa conformité, de sa fiabilité ou autre. En aucun cas l'UIT ne pourra être tenue pour responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce produit ou de l'incapacité de l'utiliser.

© UIT 2006

Tous droits réservés

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans les Avis de publication, y compris ceux dans le Catalogue des publications de l'UIT et dans les Listes des Recommandations UIT-T et UIT-R (distribués gratuitement et affichés sur le site Web de l'UIT à l'adresse suivante: www.itu.int/publications), sont exprimés en francs suisses (CHF) et peuvent être modifiés sans préavis.

Une remise de 15% est accordée aux Administrations des Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux Administrations des pays les moins avancés est de 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques des établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM/DVD-ROM seulement). **Veillez noter que le prix minimal facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.–) et qu'il n'y a pas de réduction sur ce service.**

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux DVD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit: American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa;
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, sur le compte de l'UIT Genève, n° CH 96 0024 0240 C876 5565 0, SWIFT UBSWCHZH80A – Clearing n° 240;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: UIT Genève, n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

Le paiement s'effectuera normalement en francs suisses (CHF). On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

Pour un traitement rapide de vos commandes, nous vous invitons soit à effectuer un prépaiement par carte de crédit, soit à profiter de notre nouveau service en ouvrant un compte de dépôts UIT.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique, non recommandé, ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion, DHL, Federal Express, TNT, UPS ou valise diplomatique. Les montants estimés des frais d'envoi prioritaire sont calculés, sur demande, dans les devis. Depuis le 1^{er} février 2003, les frais de recommandé sont ajoutés au coût de l'expédition par voie postale économique. Vous avez cependant la possibilité de les refuser mais, dans ces conditions, l'UIT ne prendra pas à sa charge le remplacement des colis non réceptionnés qui ont été expédiés par courrier non recommandé. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT. L'UIT **n'est pas responsable** des problèmes de transport tels que délai, perte ou détérioration. Toute réclamation doit être faite dans les plus brefs délais et au plus tard dans les six mois qui suivent l'expédition.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans le (1) mois qui suit la date d'expédition de la publication au client et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimal de cinquante francs suisses (CHF 50.–) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Les achats effectués en direct au comptoir de vente de l'UIT ne sont ni repris ni échangés.

Ces conditions générales sont applicables pour les publications électroniques (CD-ROM, DVD-ROM et en ligne), sous réserve des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les Accords de licence. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes par téléphone ne sont pas acceptées.
Veillez les envoyer par écrit.**

Bulletin d'exploitation de l'UIT (2007)
(versions imprimées, version électronique et service en ligne)

Bordereau de souscription

1. Cette commande est:

- une nouvelle souscription
 la continuation d'une souscription en cours, avec ou sans modification
(veuillez cocher la case correspondante)

2. Veuillez indiquer votre choix de réception et les quantités (facturation séparée) par édition:

	Nombre de copies souhaitées		
	Français	Anglais	Espagnol
<input type="checkbox"/> Exemplaires imprimés , à expédier par poste aérienne	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Version à transmettre par télécopie , numéro de télécopie: +	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Version à transmettre par courrier électronique , adresse:	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

OU

- Version électronique mise à disposition pour une souscription annuelle **en ligne** (voir les prix en première page):

– nombre total d'utilisateurs agréés du produit (cochez la case qui convient)

- 1 2-10 11-25 26-50 51-100 Autres

Je déclare avoir lu et compris la note ci-jointe intitulée «Accord de licence et absence de garantie», et m'engage à en respecter les clauses et conditions.

M./Mme/Raison sociale (en caractères d'imprimerie ou dactylographié)

.....
Nom

.....
Titre

déclare être autorisé(e) au nom du client à signer le présent Accord et atteste que sa signature engage le client.

Date:

Signature de la personne autorisée:

Bulletin d'exploitation de l'UIT (2007) (versions imprimées, version électronique et service en ligne)

Bon de commande pour versions imprimées et service en ligne

Adresse de facturation (Veuillez remplir en MAJUSCULES)		
Nom de la société ou de l'organisme		
Division / Département	Nom de la personne à contacter	
Rue / Case postale	Ville	
Pays	Code postal	
Numéro de téléphone	Numéro de téléfax	E-mail
Adresse d'expédition (si différente de l'adresse ci-dessus)		
Nom de la société ou de l'organisme		
Division / Département	Nom de la personne à contacter	
Rue / Case postale	Ville	
Pays	Code postal	
Numéro de téléphone	Numéro de téléfax	E-mail
Mode de paiement		
<input type="checkbox"/> Chèque à l'attention du Secrétaire général de l'UIT	<input type="checkbox"/> Mandat à l'attention du Secrétaire général de l'UIT	<input type="checkbox"/> Virement bancaire de _____ CHF sur le compte de l'UBS SA à Genève, n° CH 96 0024 0240 C876 5565 0, SWIFT UBSWCHZH80A – Clearing n° 240
Veuillez débiter ma carte de crédit de _____ CHF Nom du titulaire _____		
<input type="checkbox"/> American Express	<input type="checkbox"/> Eurocard / Mastercard	<input type="checkbox"/> Visa
N° de la carte	Date d'expiration	Code de sécurité
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Je confirme cette commande		
Référence de votre commande	Nom du signataire	
Date	Signature	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Bon de commande

REFPUB CATALOG ORDER

Prière de signer et de renvoyer ce bon de commande dûment rempli, avec le bordereau de souscription le cas échéant, à l'adresse suivante:

UIT
Division des ventes et du marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20 – Suisse

Téléfax: +41 22 730 51 94
E-mail: sales@itu.int